



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 27 mai à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

**Présents** : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, BEL Adrien, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

**Absents excusés** : Cédric BUSSON procuration à Pascal DABIN

**Secrétaire de séance** : **Adrien BEL**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/05/2021**.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 13	Votants : 14
--	---------------	--------------

### Préambule

Madame Le Maire souhaite proposer au Conseil deux modifications à l'ordre du jour :

- L'ajout d'un point 4 suite à une erreur matérielle
- Le retrait du point 15 suite à changement de contexte

Le Conseil Municipal prend acte des modifications.

### 1- Adoption du procès-verbal du CM du 12 avril 2021

Le compte rendu de la séance du CM du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2- Délibération – Désignation d'un référent tempête au SYDELA

Le SYDELA est une structure de coopération intercommunale, composée de 180 communes et 14 intercommunalités du département de Loire-Atlantique.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, le SYDELA est l'acteur public référent des énergies au service des collectivités locales.

A ce titre, le SYDELA est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes, réalise une part de la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques, est compétent en matière d'éclairage public et de génie civil des réseaux téléphoniques et accompagne les acteurs du territoire dans la transition énergétique.

Considérant que Madame Anne-Marie AVOINE a démissionné de son mandat de conseillère municipale de SAINT FIACRE SUR MAINE le 19 mars 2021, il convient de la remplacer comme référent tempête auprès du SYDELA.

Il est proposé au Conseil de désigner comme référent tempête Monsieur Pascal DABIN.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **3- Délibération : Adoption de la norme comptable M57**

La comptabilité publique locale est à ce jour réglementée par l'instruction comptable M14.

Mise en place depuis une quinzaine d'années au niveau national, la comptabilité publique de l'État offre une souplesse comptable et budgétaire plus importante que les normes locales.

Expérimentée depuis 2015, l'Etat est en cours de basculement pour la comptabilité publique locale vers l'instruction comptable M 57. Accompagnant ce mouvement, il est également possible de mettre en place le compte Financier Unique (CFU) en remplacement des comptes de gestion et comptes administratifs annuels.

Pour cela les collectivités doivent faire acte de candidature.

Suite à la présentation détaillée du 20 mai 2021 par les services de la DGFIP des changements et des effets de la M57 et du CFU et après consultation de l'éditeur de logiciel, le Secrétariat Général souhaite adopter la norme comptable M57.

Vu l'avis favorable de la Trésorière de Vertou en date du 21 mai 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déposer une candidature pour le changement d'instruction comptable de la M 14 à la M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- De mandater Madame le Maire pour qu'elle informe la Direction Régionales des Finances Publiques de cette demande.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents qui pourront intervenir dans ce cadre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **4- Délibération : Acquisition du bien immobilier 4 Place de l'Eglise**

Vu la délibération 2021-28 du 25 mars 2021 concernant l'usage du droit de préemption urbain sur le bien situé 4 place de l'Eglise à SAINT FIACRE SUR MAINE correspondant aux parcelles B 1065, 1069, 1070 et 1674 d'une surface de 2 673 m<sup>2</sup>, propriété de Madame Jeanne SIMON épouse VAILLOT pour un montant total de 370 000 € ;

Vu le courrier de Madame Jeanne SIMON épouse VAILLOT en date du 13 avril 2021 acceptant la cession de son bien à la commune de Saint Fiacre sur Maine pour un montant total de 370 000 €

auxquels s'ajoute une commission pour l'agence immobilière en charge du bien d'un montant de 15 000 € ;

Après l'avis favorable de la commission élargie « COPROF-URBA » créée spécifiquement pour l'étude de ce sujet, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles B 1065, 1069, 1070 et 1674 pour un montant de 370 000 € ainsi que le règlement de la commission de l'agence immobilière en charge du bien pour un montant de 15 000 €.
- De dire que les frais d'actes et d'acquisition seront à la charge de la commune.
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à cette acquisition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **5- Délibération : Recours à l'emprunt pour l'achat du bien immobilier 4 Place de l'Eglise**

Vu la délibération 2021-28 du 25 mars 2021 concernant l'usage du droit de préemption urbain sur le bien situé 4 place de l'Eglise à SAINT FIACRE SUR MAINE correspondant aux parcelles B 1065, 1069, 1070 et 1674 d'une surface de 2 673 m<sup>2</sup>, propriété de Madame Jeanne SIMON épouse VAILLOT pour un montant total de 370 000 € ;

Vu le courrier de Madame Jeanne SIMON épouse VAILLOT en date du 13 avril 2021 acceptant la vente de son bien pour un montant total de 370 000 € ;

Considérant que l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération d'achat est évalué à 400 000 € ;

Considérant qu'il convient de prévoir le financement des travaux d'accès à la propriété pour un montant estimé à 50 000 € ;

Considérant que l'analyse réalisée par la commission Projets et Finances des offres de prêts proposés par les organismes bancaires, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'offre de prêt bancaire proposée par le Crédit Mutuel à savoir 450 000 € au taux fixe de 0,95% sur 20 ans, remboursement trimestriel et amortissement à capital constant.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents qui pourront intervenir dans ce cadre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **6- Information : Sécurisation de La Métairie et Schéma Vélo – Validation du projet d'aménagement**

*Présentation réalisée par Messieurs Vincent LHOPITAL et Nicolas DEROCHE*

*Le conseil a donné un accord sur le lancement des travaux sous réserve de la signature de la convention avec Clisson Sèvre et Maine Agglo.*

## 7- Délibération : Schéma vélo - Convention de financement avec Clisson Sèvre et Maine Agglo

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine a précisé le contenu de la compétence facultative « liaisons douces », par délibération n° 18.12.2018-21 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2018, en la définissant de la manière suivante :

« Elaboration d'un schéma vélo intercommunal ; Elaboration et réalisation des axes structurants prévus par le schéma vélo intercommunal ; Participation au financement des liaisons non structurantes prévues par le schéma vélo intercommunal »

L'enjeu principal du Schéma Vélo est de permettre une valorisation d'itinéraires cyclables, qui sont pour la plupart existants, et ainsi conforter l'usage du vélo qui répond à une attente forte de la population pour ses trajets quotidiens et de loisirs dans un contexte globalement favorable (pôles de centralité attractifs, potentiel touristique fort).

Le Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été défini en deux temps, à savoir par délibérations du 7 novembre 2017 et du 28 mai 2019.

Considérant que le projet dit de sécurisation de La Métairie, dont la commune de Saint Fiacre sur Maine assure la maîtrise d'ouvrage, s'intègre au Schéma Vélo défini par Clisson Sèvre et Maine Agglo, il paraît opportun de conventionner un transfert de maîtrise d'ouvrage « Aménagement d'itinéraires cyclables » sur la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine dans le village de la Métairie.

Vu la proposition de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage d'Aménagement d'itinéraires cyclables sur la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine rédigée par les services de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Vu le plan de financement ci-joint :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Maitrise d'œuvre	22 168,85 € HT	Clisson Sèvre et Maine Agglo	27 789,20 € HT
Travaux	44 392,25 € HT	Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine	20 320,90 € HT
		Conseil Départemental de Loire-Atlantique (amende de police 2019)	18 451,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>66 561,10 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 561,10 € HT</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention jointe en annexe concernant le transfert de maîtrise d'ouvrage Aménagement d'itinéraires cyclables sur la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine dans le village de la Métairie.
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer ladite convention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **8- Délibération : Sécurisation de La Métairie - Demande de subvention au titre des Amendes de police 2020 (Nicolas)**

Considérant que, conformément aux articles L. 2334-24 et L. 2334-25 du code général des collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est prélevé sur les recettes de l'État et réparti, chaque année, entre les communes, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière,

Considérant que la commune souhaite améliorer les conditions générales de circulation et de sécurité routière, et sécuriser davantage la traversée du village de la Métairie en engageant des travaux d'aménagement supplémentaires la voirie pour un montant total de 15 118,50 € HT (18 142,20 € TTC).

Considérant que la date limite de dépôt de demande de subvention au titre des amendes de police 2020 était fixé au 30 avril 2021, Madame le Maire a adressé un courrier à l'attention du Président du Conseil départemental le 26 avril 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-24 et L.2334-25.  
Vu le courrier du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique en date du 23 février 2021, relatif à la répartition du produit des amendes de police 2020 ;

Considérant la nécessité d'aménager et de sécuriser la circulation routière sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'inscrire l'ensemble de ces travaux pour un coût total de 15 118,50 € HT (18 142,20 € TTC), au titre de la répartition des amendes de police 2020.
- De confirmer l'autorisation à Madame le Maire à déposer une demande auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour bénéficier de la subvention annuelle relative au produit des amendes de police.
- De mandater Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **9- Délibération : Demande de subvention au Conseil départemental au titre du « Fonds de soutien aux communes rurales »**

Le fonds « communes rurales » du Conseil Départemental de Loire-Atlantique a pour objectif d'accompagner les communes de moins de 1 500 habitants pour financer des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale concourant à l'équipement, au cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

Les opérations éligibles concernent :

- Les études opérationnelles relevant de la section investissement,
- Le foncier : acquisition de foncier ou de bâtiments par la commune,
- Les travaux relevant de la section investissement

Considérant que le projet « Sécurisation de La Métairie » répond aux critères du fonds « communes rurales », il est proposé au conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour bénéficier d'une subvention du fonds communes rurales.
- De mandater Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **10- Délibération : Montant de la participation 2020, demandé aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de Saint Fiacre**

Depuis la dissolution au 31 décembre 2012 de l'Association Communautaire de la Région Nantaise (qui délibérait tous les ans pour déterminer la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires accueillant des enfants de plusieurs communes), la commune de Saint Fiacre sur Maine, fixe elle-même le montant de cette contribution.

Pour ce faire, il est proposé de prendre en compte les dépenses supportées par la commune et liées au fonctionnement de l'école (hors frais de personnel) et de diviser le montant par le nombre d'élèves inscrits.

#### Charges de fonctionnement de l'école publique 2020 (hors charges de personnel) :

	2017	2018	2019	2020
NETTOYAGE	1 179,25 €	829,48 €	160,78 €	2 547,24 €
EDF	8 162,38 €	6 708,64 €	6 867,91 €	8 324,40 €
FOURNITURES SCOLAIRES	5 334,67 €	5 024,61 €	4 297,10 €	6 335,65 €
FUEL	3 291,54 €	4 327,69 €	3 954,24 €	3 574,31 €
PHOTOCOPIEUR	363,03 €	506,75 €	439,27 €	562,35 €
TELEPHONE (+ INTERNET)	1 164,32 €	1 074,33 €	1 471,14 €	1 111,25 €
EAU	3 835,92 €	2 786,85 €	2 212,00 €	1 334,69 €
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	29,77 €	18,86 €	40,00 €	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 360,88 €</b>	<b>21 277,21 €</b>	<b>19 442,44 €</b>	<b>23 809,89 €</b>
Nombre d'élèves	<b>119</b>	<b>127</b>	<b>126</b>	<b>128</b>
Coût par élève	196,31 €	167,54 €	154,31	186,01

Les charges de fonctionnement de l'école publique 2020 (hors charges de personnel) s'élèvent à 23 809,89 €

Le nombre d'enfants à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 128.

Le coût par élève s'établit à 186,01 € (23 809,89 € / 128 : Soit 186,01 €)

Il est proposé de fixer la participation demandée aux communes à 186,01 € par enfant. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 11- Délibération : Montant de la participation 2020, versé aux établissements privés du premier degré dont les enfants résident sur Saint-Fiacre et sont scolarisés sur une autre commune

En application de l'article L 442-5 du code de l'éducation (issu de la loi CARLE du 28 octobre 2009), « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. ... cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque... la fréquentation (par l'élève) d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées par exemple :

... à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune...»

Afin de répondre aux demandes émanant des établissements scolaires accueillant des enfants de Saint Fiacre sur Maine, il est proposé de fixer le montant de la contribution.

### Charges de fonctionnement de l'école publique 2020 (hors charges de personnel) :

	2017	2018	2019	2020
NETTOYAGE	1 179,25 €	829,48 €	160,78 €	2 547,24 €
EDF	8 162,38 €	6 708,64 €	6 867,91 €	8 324,40 €
FOURNITURES SCOLAIRES	5 334,67 €	5 024,61 €	4 297,10 €	6 335,65 €
FUEL	3 291,54 €	4 327,69 €	3 954,24 €	3 574,31 €
PHOTOCOPIEUR	363,03 €	506,75 €	439,27 €	562,35 €
TELEPHONE (+ INTERNET)	1 164,32 €	1 074,33 €	1 471,14 €	1 111,25 €
EAU	3 835,92 €	2 786,85 €	2 212,00 €	1 334,69 €
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	29,77 €	18,86 €	40,00 €	20,00 €
TOTAL	23 360,88 €	21 277,21 €	19 442,44 €	<b>23 809,89 €</b>
Nombre d'élèves	<b>119</b>	<b>127</b>	<b>126</b>	<b>128</b>
Coût par élève	196,31 €	167,54 €	154,31	186,01

Les charges de fonctionnement de l'école publique 2020 (hors charges de personnel) s'élèvent à 23 809,89 €

Le nombre d'enfants à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 128.

Le coût par élève s'établit à 186,01 € (23 809,89 € / 128 : Soit 186,01 €)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 12- Délibération : Tarification restaurant scolaire année scolaire 2021-2022

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON expose sur la base d'un support communiqué aux membres du conseil municipal, les propositions de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations sur les tarifications des services du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La proposition retenue par la commission est une augmentation des tarifs de 3% afin de compenser la hausse du prix des matières premières par le prestataire Océane de Restauration dans le cadre de l'application de la Loi du 30 octobre 2018 *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous* dite « Egalim ».

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON tient à rappeler que les tarifs n'avaient pas été réévalués depuis leur application au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS REPAS 2020-2021	TARIFS REPAS 2021-2022
1	≤ 550 €	2,14	2,20
2	551 € à 850 €	3,06	3,15
3	851 € à 1 100 €	3,57	3,68
4	1 101 à 1 350 €	3,92	4,04
5	≥ 1 350 €	4,08	4,20
6	Non allocataire	4,18	4,31

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs du repas du restaurant scolaire par tranche de quotient familial, comme exposé ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **13- Délibération : Tarification accueil périscolaire année scolaire 2021-2022**

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON expose sur la base d'un support communiqué aux membres du conseil municipal, les propositions de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations sur les tarifications des services de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La proposition retenue par la commission est une augmentation des tarifs de 2 % afin de tenir compte de l'inflation, la dernière réévaluation datant du printemps de 2018.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 1/2 HEURE 2020-2021	TARIFS 1/4 HEURE 2020-2022	TARIFS 1/2 HEURE 2021-2022	TARIFS 1/4 HEURE 2021-2022
1	≤ 550 €	0,75 €	0,38 €	<b>0,77 €</b>	<b>0,39 €</b>
2	551 € à 850 €	0,95 €	0,48 €	<b>0,97 €</b>	<b>0,49 €</b>
3	851 € à 1 100 €	1,10 €	0,55 €	<b>1,12 €</b>	<b>0,56 €</b>
4	1 101 à 1 350 €	1,30 €	0,65 €	<b>1,33 €</b>	<b>0,67 €</b>
5	≥ 1 350 €	1,55 €	0,78 €	<b>1,58 €</b>	<b>0,79 €</b>
6	Non allocataire	1,85 €	0,93 €	<b>1,89 €</b>	<b>0,95 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs de ½ et ¼ d'heure à l'accueil périscolaire par tranche de quotient familial, comme exposé ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **14- Délibération : Adoption des règlements de l'accueil périscolaire et restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022**

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente aux élus les règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022. Ce règlement sera téléchargeable en ligne sur le site de la commune.

Ce règlement précise les modalités d'application liées à l'installation du « portail famille » à compter de la rentrée de septembre 2021.

Il est demandé au conseil d'approuver les règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire, comme présentés, pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **15- Etat des dossiers en cours**

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Il est demandé au conseil municipal si cet état appelle des remarques particulières. Le conseil n'émet aucune remarque ni ne pose aucune question.

## 16- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 5 mai 2021 :

- **Réhabilitation de la Mairie :**
  - Réception de la notification de la DETR 2021 pour un montant total de 128 000 € H.T soit 40 % du budget du projet initial.
  - Rédaction de l'appel d'offre pour la Maîtrise d'œuvre.  
Réflexion pour solliciter d'autre demande de subvention auprès de la Région notamment.
- **Rénovation énergétique de l'école :** lancement d'une étude énergétique suite à la restitution du CEP (Conseil en Énergie Partagée) du Pays du Vignoble le jeudi 3 juin 2021 en Mairie.
- **Installation fibre optique :** l'ensemble de la commune, lot 1 et 2, devraient être raccordés d'ici à la fin de l'année 2021 suite à l'adressage réalisés par le personnel de l'accueil.
- **Réfection des sols de l'école et du restaurant scolaire :** signature du devis et programmation des travaux pendant les vacances scolaires estivales.
- **Décision Modificative n°1 du Budget :** préparation pour le prochain Conseil Municipal.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 10 mai 2021 :

- Visite de l'agent chargée de Mission Culture de l'agglo et Responsable de la technique au Quatrain pour accueillir de futurs spectacles du Quatrain.
- Projet *Everesting*, défi sportif qui consiste à grimper un nombre suffisant de fois pour totaliser le dénivelé équivalent à la hauteur du Mont sera programmé pour le début du mois de juillet 2021.
- 28<sup>ème</sup> saison du concours de peinture Couleurs de Bretagne 2021 le lundi 24 mai qui a réuni 38 participants dont 15 enfants.
- Programmation d'un spectacle de Théâtre de rue, les 3 et 4 juillet 2021 sur la Parvis de l'Eglise à St Fiacre.
- Rappel : Journée citoyenne est prévue pour le 25 septembre 2021 : date à confirmer.
- Reprise des activités sportives, réouvertures des ERP communaux et restrictions sanitaires à compter du 9 juin
- Personnel de l'école : prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'à la fin de l'année scolaire ce qui entraîne le renouvellement du contrat de Madame Léa BERTIN-MOUROT, sa remplaçante. De plus, une procédure de recrutement pour un agent titulaire va être lancée afin de d'assurer l'entretien des bâtiments publics ainsi que pour le service au restaurant scolaire.
- La commission constate qu'il y a eu très peu de fermeture de classe, du fait des cas contact COVID 19 dans l'école. Les enfants vont pouvoir reprendre les cours de natation d'ici peu. A noter qu'il reste encore quelques places dans le cadre de la réouverture de l'espace jeune de Château Thébaud pour la tranche d'âge 11-17 ans. Enfin une demande subvention auprès des services de l'éducation nationale pour l'achat de livre scolaire dans le cadre de la subvention « Plan Bibliothèque ».

*Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 10 mai 2021 :*

- Travaux en cours à l'église pour changer le changement des éclairages.
- Attente de chiffrage de l'entreprise Baudry TP dans le cadre des différentes reprises de voiries en lien avec le Conseil Départemental.
- Réflexion sur une visite de l'usine de traitement des eaux de Basse Goulaine afin de sensibiliser la population et les écoliers à la thématique de la gestion de l'eau.
- Les lycéens de Briacé continuent leur étude sur la diversité notamment via le flyers inclus dans la pierre à beurre de d'avril.

### **17- Questions orales**

Pas de questions orales

### **18- Points divers**

Madame le Maire souhaite partager la déclaration suivante avec le conseil et la population :

Les étapes de déconfinement progressif arrêtées par le Gouvernement nous permettent de retrouver le lien social généré par nos acteurs économiques et associatifs. J'encourage tous les Fiacraises et Fiacrais à retourner à leur rencontre et à les soutenir dans leurs activités commerciales, sportives et culturelles. Ils participent au bien vivre à Saint-Fiacre.

Suite aux gelées printanières qui ont sévèrement touchées les viticulteurs, l'AMF (Association des Maires de France) du Vignoble Nantais a adressé mi-avril un courrier au ministre de l'agriculture, Monsieur Julien Denormandie, afin de l'alerter sur les menaces pesant sur la pérennité des exploitations et demander la mise en place par l'Etat d'aides financières conjoncturelles. Face à la recrudescence des aléas climatiques, il a également été demandé de travailler sur des dispositifs structurels d'accès aux assurances, souvent onéreuses, et pour l'innovation vers de nouvelles technologies permettant de réduire les risques liés au climat.

Voilà un an se déroulait le conseil d'installation de l'équipe municipale *Ensemble cultivons l'avenir de Saint Fiacre* élue le 15 mars 2020. Depuis le 26 mai 2020, les élus ont pleinement investi les dossiers et les projets du mandat. Aujourd'hui, certains dossiers sont achevés ou en cours d'achèvement.

C'est le cas de la rénovation énergétique de la Salle des Vignes et des peintures intérieures ; les peintures des garde-corps se poursuivent.

Le Portail Famille sera opérationnel dans quelques jours. Le projet de sécurisation de la Métairie et du schéma vélo vient d'être acté.

Le déploiement de la fibre sera achevé début 2022.

Le suivi et le soutien aux associations a été continu sur la période sanitaire compliquée et celles-ci sont accompagnées dans la reprise de leurs activités.

L'urbanisme fait l'objet d'un suivi attentif et des projets en la matière sont en réflexion.

Les travaux d'études sont annoncés sur la biodiversité dans la commune, la diminution de la consommation énergétique des bâtiments, la rénovation et l'accessibilité de la Mairie.

Enfin la rigueur budgétaire et la recherche de subventions permettent de réfléchir à des projets importants pour les années à venir.

Tous ces projets ne pourraient être menés sans l'implication du personnel communal.

Ainsi nous pouvons ensemble cultiver l'avenir de St Fiacre. Je remercie chacune et chacun. Avec les éclaircies qui se dessinent sur le plan sanitaire, nous pouvons espérer encore plus vite retrouver le lien avec les Fiacraises et les Fiacrais, aller à leur rencontre.

#### Elections départementales et régionales

Ce double scrutin se déroulera les dimanches 20 et 27 juin, de 8h à 18h. L'attention des électeurs est attirée sur le lieu du bureau de vote fixé pour les deux tours à la salle des sports.

#### Prochaines échéances :

- 1<sup>er</sup> juin 2021 de 19h30 à 21h30 : 2<sup>ème</sup> forum des élus sur le projet de territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- 22 juin 2021 à 20h00 : réunion d'équipe concernant l'étude d'un projet d'habitat à la Métairie.
- Conseil municipal ordinaire : le lundi 5 juillet 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.